

Procès-verbal N°7 : Commission Football des Enfants

Réunion du :	08/10/26
À :	10H00
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GECO, Martine JOLY, Mrs Léonard INNIANTONI, Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 6 du 01/10

Rappel

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI, Dans Footclubs : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, **le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observation"**.

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

De U6 à U10/U11, Le feuille de plateau uniquement doit être scannée dans le FAL par la club organisateur dès la fin des rencontres. Aucune feuille de présence est à envoyer.

Catégorie U12/U13

1. Retour CSR

Dossier n°2026/2027-CSR- 36

Match n° 79119055 : du 03/10/2026 NÎMES OLYMPIQUE 1 (503313) /NÎMES MAS DE MINGUE 1 (552832)
Dit match perdu par forfait à l'équipe de NÎMES MAS DE MINGUE 1 (552832) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de NÎMES OLYMPIQUE 1 (503313) sur le score de 3/0 + 2 points de défis : 30€

Dossier n°2026/2027-CSR- 38

Match n° 79119052 : du 26/09/2026 ST MARTIN VAL 1 (525106) /CAISSARGUES 1 (521050)
CONFIRME le résultat acquis sur le terrain

2. Report de match

U12U13 D4 Poule A :

Vauvert / Beauvoisin – Uchaud est fixé au mercredi 21 Octobre 15h00

U12U13 D4 Poule D :

Ecole Foot Cévennes / Manduel (du 12/09) est fixé au Mercredi 4 Novembre à 15h00

3. Forfait Général (sera acté par la commission des statuts et règlements) :

N Castanet U12/U13 D3 Poule B

Forfaits des :

19/09 contre O Mas Mingue

26/09 contre O Redessan

03/10 contre Pissevin

Les feuilles de défis (si pas note sur FMI) doivent être obligatoirement envoyées au secretariat dès le lendemain de la rencontre, pour être pris en compte dans le classement.

Le tirage de la PITCH du 17 Octobre est en ligne dans l'espace FAL (Feuilles de plateaux + Jongleries)

Catégorie U12

Le Tirage du Challenge Jean Pierre ROUX du 17 Octobre est en ligne sur l'espace FAL (Feuilles de plateaux + Jongleries)

1 Report match

U12 Développement A :

N. Mas de Mingue / N. S Levant du 03.10 est fixé au mercredi 14 Octobre 15h00

Catégorie U10 à U10/U11

Erratum : retrait amende de 30€

Ribaute PI N°2

Canabier PI N° 50

Forfait

Remoulins PI 13 en U10/U11 : 30€

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux : une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL

La Commission tient à attirer votre attention sur les nouveaux niveaux pour la rotation n°2.

RAPPEL : NIMES OL U10 et U10/U11 / PLATEAUX à 14h00

Catégorie U6 à U8/U9

La Commission tient à rappeler que le Foot à 8 est strictement interdit en U8/U9. La Commission fera des contrôles sur les terrains.

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL.

Forfaits du 03/10

- Castanet PI 6 en U6/U7 : 30€
- Castanet PI 12 en U8 : 30€
- Castanet PI 28 en U8/U9 : 30€
- N Pissevin PI 6 en U8/U9 : 30€
- Besseges PI 25 en U8/U9:30€
- Bouillargues PI 31 en U8/U9 : 30€

Forfait Général : Barjac en U8/U9 PI 10 : 80€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Didier Casanada', with a stylized, cursive script.

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nadine Greco', with a stylized, cursive script.